ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

ETUDE DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE EL-HARRACH - ALGERIE

Mémoire présenté par
ISSOLAH Rosa
sous la direction de
Madame SABBAH
conservateur à l'E.N.S.B.

18^{ème} promotion 1982

1982/H1



ISSOLAH (Rosa)

Etude de la bibliothèque de l'institut national agronomique. El-Harrach - Algérie / Issolah Rosa . - Lyon : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1982 . - 78 p. : tabl., annexes ;295cm.

Bibliothèque, institut national agronomique, Algérie. Algérie, Bibliothèque, institut national agronomique.

Etude d'ensemble de la bibliothèque de l'institut national agronomique d'Alger : son contexte, son historique, sa situation actuelle : les locaux, le projet d'aggrandissement, les fonds, le personnel, les usagers...

PLAN

INTRODUCTION

PARTIE I.- PRESENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

CHAPITRE I. HISTORIQUE.

- I.1. Objectifs de l'Institut Agricole d'Algérie.
- I.2. Les moyens.

CHAPITRE II. APERCU SUR L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE ACTUEL.

- II.1. Les enseignements.
- II.2. Les effectifs.
- II.3. Les débouchés.

PARTIE II.- LA BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE AVANT 1962.

CHAPITRE I. CONCEPTION DE LA BIBLIOTHEQUE.

- I.1. Le programme du 30 Décembre 1942.
- I.2. Application du programme.

CHAPITRE II. LES FONCTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE.

- II.1. Fonctions documentaires.
- II.2. Vulgarisation agricole.
- II.3. Diffusion des annales de I'Institut National Agronomique.
- II.4. L'Audio-Visuel.

CHAPITRE III. LES MOYENS

CHAPITRE IV. LES BIBLIOTHEQUES DE DEPARTEMENTS

PARTIE III .- LE DEPARTEMENT INFORMATION ET DOCUMENTATION.

CHAPITRE I. LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

- I.1. Les locaux
- I.2. Les fonds.
 - I.2.1. Les fonds de tronc commun
 - I.2.2. Les périodiques
 - I.2.3. Les archives.
 - I.2.4. Les fonds d'échanges.
- I.3. Les acquisitions
 - I.3.1. La politique d'acquisitions.
 - I.3.2. Les fournisseurs
 - I.3.3. Répartition des acquisitions.

- I.4. Le budget.
- I.5. Le personnel.
 - I.5.1. Les conservateurs.
 - I.5.2. Les attachés de recherches.
 - I.5.3. Les assistants de recherches.
 - I.5.4. Les agents et aides techniques.
- I.6. Les usagers.
 - I.6.1. Utilisation des fonds.

CHAPITRE II. LES BIBLIOTHEQUES DE DEPARTEMENTS.

- II.1. Rôles.
- II.2. Fonctionnement et gestion.
- II.3. Répartition des fonds.

CHAPITRE III. REFLEXION GENERALE.

- III.1. Le manque de fréquentation.
- III.2. Le découpage bibliothèque centrale et bibliothèques de départements.

CONCLUSION.

INTRODUCTION

A l'heure où l'agriculture est une des priorités principales de l'économie algérienne, il nous est apparu nécessaire de voir la place qui est accordée à la documentation en matière d'enseignement et de recherche agronomiques.

Comme dans le cadre de ce travail nous n'avons pas la possibilité de faire une étude approfondie de toutes les structures documentaires existantes dans la discipline et d'en faire une évaluation à un niveau national, nous avons été amenée à choisir la bibliothèque de l'Institut National Agronomique d'Alger pour poser les jalons d'une première réflexion ; ceci pour diverses raisons :

L'Institut National Agronomique est le seul établissement qui assure la formation des ingénieurs de conception au niveau national ; il a été créé en 1905 et assimilé aux trois écoles nationales agricoles françaises (Dijon - Montpellier - Rennes). Par conséquent les bibliothécaires successifs ont eu le temps de constituer un fond d'une grande richesse tant à la bibliothèque centrale que dans les onze bibliothèques de départements.

Les autres bibliothèques d'Alger telles que celles de l'Institut de la Vigne et du Vin, de l'Institut des Grandes Cultures, du Secrétariat d'Etat aux Forêts sont des petits, centres de documentation dont le profil se retrouve très bien dans les bibliothèques de départements de l'Institut National Agronomique.

Au niveau de l'Institut National Agronomique la réalisation de ce modeste travail pourra être un document de réflexion sur la bibliothèque. En effet, la création du Gentre d'Etudes et de Recherches Agronomiques (C.E.R.A.G.), l'habilitation de l'Institut National Agronomique à assurer la préparation du magister (1) vont certainement nous amener à repenser notre politique documentaire, ce qui ne peut se faire sans un bilan critique de ce qui existe déjà.

Enfin, le fonctionnement de cette bibliothèque étant devenu très difficile à cause de l'exiguité des locaux, nous avons élaboré un projet d'aggrandissement, et sa mise en application nécessite une analyse des différents problèmes et des objectifs que nous voudrions atteindre.

Nous verrons donc successivement un aperçu de l'Institut National Agronomique, puis la bibliothèque avant et après 1962, et en dernier lieu des éléments de réflexion sur les principaux problèmes.

⁽¹⁾ Diplôme algérien équivalent au Doctorat 3ème Cycle

PARTIE I.

PRESENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE.

I. HISTORIQUE.

En 1880 on créa l'école pratique de Rouiba (1) qui devait surtout répondre aux besoins de l'agriculture de la Mitidja. Avant sa naissance, il existait des groupements de colons qui diffusaient des brochures de vulgarisation des techniques agricoles.

L'école de Rouiba fut fermée de 1900 à 1905 .En revanche au courant de ces mêmes années on ouvrit l'école régionale de Skikda pour la formation de techniciens en agriculture.

De même que fut créé en 1905 l'école d'Agriculture d'Alger à Belfort : installée sur un plateau des côteaux de Sahel, dominant au Nord la baie d'Alger, au Sud la vaste plaine de la Mitidja, au sein des régions réputées pour leurs belles cultures, en plein centre de l'activité nord-africaine, l'école ne pouvait avoir un meilleur emplacement.

Après la Guerre de 1914-1919, il fallait une nouvelle organisation pour faire face à la crise de l'agriculture algérienne; en 1918 il y eut donc une sérieuse refonte des programmes des écoles d'agriculture. Ce n'est qu'en 1921 que fut créé l'Institut Agricole d'Algérie (I.A.A.) qui était unétablissement d'enseignement supérieur rayonnant sur toute l'Afrique et assimilé aux écoles d'agriculture de France.

^{(1) 1880} correspond à l'essor de la vigne et du vin en Algérie.

I.1. OBJECTIES DE L'INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE.

- Formation d'ingénieurs.
- Formation de techniciens pour les amélioztions agricoles.
- Formation d'administrateurs pour divers services publics ou privés dans lesquels les intérêts de l'agriculture sont engagés.
- Formation d'agriculteurs destinés à la gestion des grands domaines ruraux en Afrique du Nord et dans les colonies.
- Indépendamment de son rôle d'enseignement et de vulgarisation agricole, l'Institut Agricole d'Algérie était un organisme central d'études, de recherches et d'expérimentations agricoles en Algérie.

La durée des études étaient de deux années cont une première théorique et une deuxième pratique.

Le recrutement se faisait sur concours parmi les titulaires du baccalauréat pour les futurs ingénieurs et du B.E.P.C. pour les futurs techniciens.

Les diplômes obtenus en fin d'études étaient fonction de la notation durant les deux années d'études : une moyenne supérieure à 14 donnait droit au diplôme d'ingénieur, supérieure à 13 au diplôme ordinaire de fin d'études et inférieure à 13 à un certificat.

En 1945, le succès grandissant et l'essor de l'Institut Agricole d'Algérie justifièrent son assimilation aux trois écoles nationales de France: Grignon, Montpellier et Rennes, sous le titre d'école nationale d'agriculture d'Algérie.

L'école relevait du Ministère de l'Agriculture, ses élèves étaient recrutés par voie de concours commun aux écoles nationales d'agriculture et obtenaient le diplôme d'ingénieur agronome au bout de trois années d'études.

I.2. LES MOYENS DE L'ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE.

L'école nationale d'agriculture disposait d'importants moyens qui lui permettaient la réalisation des enseignements et de la recherche dans des conditions très favorables :

- Les laboratoires : agriculture générale, chimie, chimie agricole, botanique, essais et contrôle de semences, géologie, hydraulique et construction, machines agricoles, physique, technologie alimentaire, viticulture, oenologie, zootechnie, zoologie agricole...
- Les Fermes : l'école disposait de quatre fermes ayant une superficie totale de 562 Ha. Elles avaient des spécificités quant aux oltures et aux techerches.
- Les stations de recherche : plusieurs furent installées dès 1913 avec des activités spécifiques adaptées aux besoins de la zone agricole.
- L'encadrement : en 1948, on avait quinze professeurs, cinq maîtres de conférences, dix chargés de cours et une vingtaine d'assistants; soit un total de 50 enseignants pour 150 à 180 étudiants.

L'école fonctionna ainsi jusqu'en 1962. Depuis l'indépendance, le nombre d'années d'études est passé à cinq, avec des promotions de plus en plus nombreuses pour faire face aux besoins de l'agriculture algérienne.

Le nom de l'école a été modifié, ce n'est plus l'école nationale agricole, mais l'Institut National Agronomique.

II- APERCU SUR L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE 1 ACTUEL.

L'Institut National Agronomique est un établissement d'enseignement supérieur dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Il comprend onme départements spécialisés : agronomie générale, économie rurale, botanique, cultures pérennes, génie rural, sciences du sol, sylviculture, vulgarisation agricole, zoologie zootechnie qua technologie alimentaire.

Il a pour but de former en cinq ans des ingénieurs de conception spécialisés dans les différentes branches de l'agronomie et destinés à tenir des emplois de cadres supérieurs dans les entreprises et administrations à vocation agronomique. De part la formation d'ingénieur agronome, depuis 1977, l'Institut National Agronomique est habilité à assurer la formation "post-graduée". Le diplôme délivré est appelé le "Magister", il est équivalent au 3ème cycle.

Actuellement, il existe 140 post-gradués dont seulement une vingtaine ont soutenu leur thèse. Ce faible taux de soutenance est dû à un manque d'encadrement et de matériel.

II.1. LES ENSEIGNEMENTS.

La formation d'ingénieur agranome comprend trois années de tronc commun et deux années de spécialisation. Elle est enrichie de fréquentes sorties sur le terrain -(visites de barrages, de domaines..) et de stages annuels d'une durée de 45 jours dans des domaines autogérée et sanctionnés par des rapports.

L'admission en première année se fait sur titre parmi les titulaires du baccalauréat série seience, mathématiques ou techniques.

Les enseignements comprennent d'une façon schématisée :

- l'introduction au raisonnement scientifique avec l'enseignement des mathématiques, statistiques, physiques, biologie et géologie.

- L'étude des grands problèmes de l'agronomie : agronomie générale, zootechnie, pédologie, phytopathologie, physique industrielle, hydraulique, microbiologie, machinisme, électrotechnique, économie rurale, nutrition, arboriculture fruitière, horticulture...
- La spécialisation qui offre un choix entre diverses disciplines.
- agronomie générale
- économie rurale.
- hydraulique agricole
- industries agricoles et alimentaires.
- industries du bois et du papier.

- machinisme agricole.
- productions animales.
- sylviculture.
- pédologie.
- protection de la nature.

II.2. LES EFFECTIFS.

Pour l'année universitaire 1981-82, l'Institut National Agronomique a 521 étudiants inscrits dont 311 en tronc commun et 210 en spécialité; avec un nombre total de 254 enseignants.

Notons que l'encadrement a toujours été très important, en 1948 on avait 50 enseignants pour 150 à 180 étudiants; un 1980 300 enseignants pour 650 étudiants.

Répartition des étudiants en spécialités en 1981-82.

- Les étudiants en 4ème année :

Hydraulique agricole	13
Machinisme agricole	11
Agronomie Générale	37
Wechnologie alimentaire	12
Sciences du Sol	12
Productions Animales	17
Economie Rurale Sylviculture	11。 13。
- Les étudiants en 5ème année	
.Agronomie générale	
Sections Cultures Pérennes	4
Cultures maraîch ai res	4
Grandes Cultures (1)	3
Protection des Végétaux	8
.Sylviculture	
Sections Protection de la Nature	6
Forêts	9
. Génie Rural	
Sections Hydraulique	15
Machinisme	8

. Technologie

Sections	Technologie	6
	Nutrition	5
•	Pédologie	10
•	Zootechnie	10
9	Economie Rurale	10

III.3. LES DEBOUCHES.

Les ingénieurs agronomes sont appelés à participer pleinement à l'amélioration du niveau de l'agriculture algérienne et celà par le biais d'activités dans divers domaines :

- Administrations du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire où ils sont recrutés après une année de stage, dans un corps d'ingénieurs d'état.
- Industries agricoles et alimentaires.
- Aménagement rural, hydraulique agricole.
- Aménagement et conservation des forêts.
- Constructions mécaniques à usage agricole.
- Crédit agricole, organismes de commercialisation
- Enseignement et recherche scientifique.

PARTIE II.

LA BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE AVANT 1962

Nous avons vu qu'en dehors de ses fonctions d'enseignement, l'Institut National Agronomique devait jouer un rôle fondamental en matière d'études, de recherches et d'expérimentations agricoles et rayonner ainsi sur toute l'agriculture nord-africaine.

Assimilé aux trois écoles nationales agricoles françaises, il était doté de moyens matériels très importants.

Dans cette partie, il est intéressant de suivre l'évolution de la bibliothèque durant cette époque et de voir la place qui lui était accordée par rapport aux autres activités.

A ce propos, il est regrettable que sur une cinquantaine d'années nous n'ayions pu retrouver que quelques dossiers archivéa (1), ce qui nous a poussée à compléter nos informations par des enquêes auprès de personnes ayant travaillé à l'Institut National Agronomique durant cette période.

⁽¹⁾ Dossiers cités en bibliographie.

CHAPITRE I. - CONCEPTION DE LA BIBLIOTHEQUE.

Bien avant les années 1940, il est apparu la nécessité de confier la bibliothèque de l'Institut National Agronomique à un "professionnel " et de la considérer comme un des éléments de base de la recherche agricole.

C'est ainsi que Monsieur BARBUT, Inspecteur Général de l'Agriculture écrivait en 1939 dans les annales de l'Institut National Agronomique (1): "La recherche agricole telle que nous l'entendons n'étant
que l'application à un but bien défini, de disciplines scientifiques diverses, il est nécessaire de mettre à la disposition des chefs de laboratoire et de leur collaborateurs une documentation aussi complète que
possible, gontenant des ouvrages de fonds et les principales revues scientifiques françaises et étrangères.

Les chercheurs doivent être renseignés sur les résultats obtenus dans d'autres laboratoires ne serait-ce que pour éviter de refaire ce qui a pu être fait ailleurs.

⁽¹⁾ Annales de l'Institut National Agronomique, 1939, n°1.

Toute cette documentation : ouvrages, brochures, notes diverses doit être classée méthodiquement, repertoriée sur fiches de telle sorte qu'un document donné puisse être retrouvé à tout moment.

L'ensemble de ce service de documentation ayant à sa tête un bibliothécaire capable de traduire les documents étrangers pour les signaler aux chercheurs ... ".

Cette citation met bien en veleur les grandes lignes d'orientation de l'Institut National Agronomique en matière de documentation.

1.- Une conception scientifique de la bibliothèque :

On considérait qu'elle était une structure absolument indispensable à la recherche du fait qu'elle allait favoriser l'échange entre chercheurs et mettre à leur disposition une documentation aussi riche que possible.

"C'est à notre sens la bibliothèque de l'Institut Agricole qui, après certains aménagements indispensables, pourrait jouer pour la recherche agricole ce rôle d'organisme centralisateur ... " (1).

⁽¹⁾ BARBUT, Inspecteur Général de l'Agriculture.

In: annales de l'Institut National Agronomique, 1930, n°1.

2.- Traitement technique de la documentation :

On est conscient que cette documentation ne peut-être exploitée que si elle est répertoriée sur fiches et classée méthodiquement.

3.- Gestion de la bibliothèque par un bibliothécaire qualifié:

En fait la présence d'un personnel qualifié est le moyen et la conséquence des résolutions précédentes : faire de la bibliothèque une structure qui soit absolument liée à la recherche agronomique et par conséquent procéder au traitement technique de la documentation.

On remarque que parmi les fonctions du bibliothécaire il y avait la traduction des ouvrages étrangers, ce qui n'est pas normal.

I.1. Le programme du 30 Décembre 1942 :

Le 4 Novembre 1940, le Conseil des Professeurs de l'Institut National Agronomique formulait le voeu de voir le poste du bibliothécaire aligné sur celui des bibliothécaires de l'éducation nationale.

De ce fait, l'arrêté du 9 Février 1942 fixant les salaires et traitements du personnel de l'Institut National Agronomique entérinait ce voeu et allouait au bibliothécaire un salaire 3600 NF en alignant les conditions de recrutement sur celles des bibliothécaires de l'Education Nationale.

Sur ces bases, un bibliothécaire fut nommé par arrêté du 9 septembre 1942. Dès le 30 Décembre de cette même année, il présentait à la commission de la bibliothèque les grandes lignes d'un programme général qu'il proposait d'appliquer à la bibliothèque.

Ce plan mettait en évidence le double rôle de la bibliothèque :

- 1°- Fournir aux étudiants une documentation leur permettant de compléter les cours et aussi des ouvrages de culture générale sur l'Afrique du Nord (ce fonds continue à être enrichi jusqu'à présent).
- 2°- Traiter le plus rapidement possible les périodiques, instruments de travail essentiels des chercheurs.

Il insistait également sur la nécessité de confier les acquisitions à la commission de la bibliothèque en donnant la priorité aux ouvrages trop coûteux pour être acquis par les différents laboratoires.

Enfin, il attirait l'attention sur l'insuffisance du mobilier et des locaux.

Nous remarquerons que le programme tient compte des besoins des étudients et des chercheurs à la fois, alors que dans les résolutions citées plus haut, la conception bibliothèque de recherche est bien plus importante que la conception bibliothèque d'études.

I.2. Application du programme.

Malheureusement des problèmes imprévus sont intervenus et ont entravé la réalisation de ce programme :

- 1°- L'arrêté du 31 Décembre 1948 (J.O. A. du 14 Janvier 1949) a ramené le classement indiciaire du bibliothécaire de l'Institut National Agronomique à celui d'un aide-bibliothécaire.
- 2°- Les réunions de la commission de la bibliothèque n'avaient pratiquement pas lieu.

3°- Des charges multiples étaient confiées au bibliothécaire qui était souvent appelé à remplacer le Directeur des Etudes . Ce qui provoqua le surcroît de travail, du retard dans la gestion.

Malgré ces handicaps, la bibliothèque a réalisé progressivement :

- le regroupement de la majorité des revues recueillies un peu partout : caves de l'Institut National Agronomique, Direction de l'Agriculture.
 - la créationd'un service échanges de périodiques.
- la constitution d'un fichier auteur et une faible partie du fichier C.D.U. dont la rédaction a commencé en 1955.

Que conclure de ces résolutions des années 1940 qui n'ont pas pu aboutir ?.

Il nous semble que ce qui a le plus manqué c'est la définition d'une ligne de conduite bien adaptée aux objectifs. Il est évident qu'il est impssible d'avoir une bibliothèque qui soit un organe centralisateur de la recherche agronomique d'une part et une structure documentaire d'établissement d'enseignement supérieur d'autre part, sans y mettre les moyens adéquats.

Or l'insuffisance des moyens était manifeste, le bibliothécaire avait d'autres tâches que la gestion de la bibliothèque, la commission

était constituée d'enseignants-chercheurs qui n'avaient toujours la même optique que "les professionnels".

"... Lorsque nous avons en mars 1954 présenté à Monsieur DELOYE le plan d'équipement en matériel et personnel que nous jugions indispensable au bon fonctionnement du service, il nous fut répondu qu'il était impossible de modifier la situation de fait ... "

Monsieur MONTAINE, Bibliothécaire. Rapport de l'année 1956.

CHAPITRE II. LES FONCTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE.

Une note sur les possibilités d'utilisation de la bibliothèque (1) nous précise bien les fonctions qui lui étaient assignées. Le sens profond de cette note nous a aménées à en citer quelques lignes :

" La bibliothèque de l'Institut Agricole d'Algérie ne saurait être seulement le lieu où les élèves viennent emprunter un ouvrage de temps à autre.
elle doit être entre les mains de la direction de l'agriculture (2) un
moyen d'action sur l'ensemble de l'agriculture algérienne, sur les cadres
comme sur les agriculteurs fussent-ils les petits fellahs... Pour cela elle
doit ACCUMULER des renseignements, INFORMER chacun de ce qu'elle possède,
DIFFUSER une documentation appropriée aux destinataires... " (c'est nous
qui avons souligné

Les fonctions de la bibliothèque étaient donc loin d'être limitées à celles d'une bibliothèque "classique " d'enseignement supérieur ; on peut les résumer en trois catégories.

1. Fonctions documentaires:

Représentées par l'acquisition, le traitement, l'entretien des ouvrages et revues.

⁽¹⁾ La brochure n'est pas datée, mais selon le contenu, elle a été faite en 1956.

⁽²⁾ Direction de l'agriculture et de l'Economie Algérienne.

2°- Fonctions de vulgarisation.

Elle était chargée de la diffusion des publications de l'Institut National Agronomique, par arrêté du 19 Mai 1942; de la vente des brochures de l'Institut National Agronomique et de la direction de l'agriculture par décision du 26 Juin 1946..

Des brochures de vulgarisation (type farmer's bulletin) ont souvent été lancées en Algérie pendant les années 1900-1950, mais faute d'avoir été adaptées et organisées, elles ont été abandonnées.

Cette note sur l'utilisation de la bibliothèque venait donc insister sur la nécessité d'une intensification de la diffusion par la bibliothèque.

"Il faut reprendre ce problème à fonds même si pour une même culture - la tomate par exemple - nous devons faire trois ou quatre brochures suivant qu'elles soient destinées à l'ingénieur des services agricoles, au moniteur, au fellah ou au primeuriste..." (1).

Cela supposait des locaux pour le stockage, du personnel pour préparer les expéditions, gérer les registres ou fichiers des destinataires (les ventes étaient destinées à tout public).

Il est très regrettable qu'on n'ait pas pu retrouver des documents pouvant nous informer sur le mode de gestion qui fut adopté...

⁽¹⁾ Note sur l'utilisation de la bibliothèque (1956).

3. Diffusion des annales de l'Institut National Agronomique.

Ces annales étaient à la base d'un important service d'échanges avec les centres de recherche et de vulgarisation étrangers. En 1956, le service échanges entretenait des relations avec 800 correspondants du monde entier.

Il était question d'établir un fichier général des échanges : " la bibliothèque générale pourrait être habilitée à tenir un fichier des personnes, résidant tant en Algérie qu'à l'étranger, auxquelles les brochures de l'économie algérienne pourront être adressées à titre payant ou gratuit.

Ce service d'expédition pourrait avantageusement être réuni à celui actuellement en voie de constitution pour les annales de l'Institut Agricole, et permettrait d'intensifier les échanges avec les différents instituts de recherche agricole ... " (1).

4. L'Audio-Visuel:

La bibliothèque de l'Institut National Agronomique était chargée de la conservation des microfilms et des films, indispensables à la vulgarisation agricole.

Etant donné les moyens très limités dont disposait le bibliothécaire pour la réalisation de cette tâche, il proposa la création d'une

⁽¹⁾ Réunion du Conseil de la bibliothèque, séance du 30 Décembre 1942.

filmothèque et d'un bureau habilité à rassembler les demandes des utilisateurs et à établir des programmes de projections portant sur des thèmes précis et sur plusieurs mois afin de promouvoir l'enseignement par des méthodes audio-visuelles.

Malheureusement cette organisation n'a pas été mise au point et la bibliothèque n'a plus conservé les supports audio-visuels.

Actuellement, il existe un fonds considérable de diapositives réalisées par les enseignants ou les étudiants dans le cadre de leurs mémoires d'ingénieur; il est dispersé dans les différents laboratoires, le département de vulgarisation agricole en a entrepris un inventaire et projette de réaliser un fichier qui en permettrait une meilleure exploitation.

CHAPITRE III. LES MOYENS.

Nous avons vu que les tâches confiées à la bibliothèque ne se limitaient pas à la gestion de la documentation, elle devait participer à la vulgarisation agricole, à la diffusion des annales de l'Institut National Agronomique, à la conservation des supports audio-visuels.

En fait l'application de ces objectifs fut très partielle pour diverses raisons :

1°- Le personnel:

Il y avait une disproportion effarante entre les effectifs et les tâches qui devaient être exécutées.

En 1957, la composition du personnel était la suivante :

- un bibliothécaire chargé en outre du remplacement du Directeur des Etudes.
- un agent de bureau faisant fonction de sous-bibliothécaire ; il s'occupait du secrétariat, de l'enregistrement et réclamation au service des périodiques, de l'enregistrement des ouvrages.
- un surveillant magasinier chargé du prêt et rangements.
- un agent de service chargé du laboratoire photo et des projections cinématographiques.

Devant une telle insuffisance, le bibliothécaire proposait de recruter :

- un sous-bibliothécaire.
- un ou deux agents dactylos.
- un agent de bureau.
- un agent technique.
- un surveillant chargé du prêt.
- un agent de service pour le laboratoire photo.
- un agent de service pour nettoyage et manutention.

Ce manque de personnel scientifique et technique était d'autant plus accentué que les documents de la bibliothèque de la direction de l'agriculture algérienne avaient été transférés à l'Institut National Agronomique sans qu'un personnel capable de les traiter et de les intégrer au reste des documents ne fut nommé.

Ces ouvrages qui constituent une grande partie de notre fonds actuel d'archives ne sont toujours pas traités en totalité.

2°- Les crédits :

Faute de manque d'informations, nous n'avons pas pu faire une étude des crédits échelonnée sur plusieurs années; nous nous sommes limitée: aux années 1958 à 1961.

En 1958, les crédits de fonctionnement de la bibliothèque générale étaient de 24.437 F dont 5000 F étaient consacrés à la publication des annales.

Les bibliothèques de départements étaient entièrement indépendantes de la générale, elles étaient financées par des prélèvements sur les crédits des laboratoires.

Ces crédits étant largement épuisés par les acquisitions, le bibliothécaire proposa une amélioration pour l'année 1959 :

1°- Le fonctionnement :

- Fournitures diverses	1000	F.
- Abonnement des revues	5000	F.
- Achats d'ouvrages	55 5 00	F.
- Laboratoires photos	2500	F.
- Publications des annales	15000	F.
- autres brochures	10000	F.
- réédition	5000	F.

2°- Crédits d'équipement :

_	Transformation de l'internat en bibliothèque	50.0 0 0 F.
-	Rayonnages métalliques	40.000 F.
_	Equipement photographique	50.000 F.

En 1960, le Directeur de l'Institut National Agronomique répondait en ces termes à la commission de la bibliothèque qui s'inquiétait de cette situation:" En dehors d'une contribution de la masse des élèves les crédits ne dépassent pas 5.000NF. pour l'ensemble des dépenses de la bibliotèque (annales exclues) qui comprennent outre l'achat des livres, les abonnements aux revues et les frais de reliure".

Que peut-on conclure de ces chiffres ?.

- Les crédits de fonctionnement étaient à peine suffisants pour les besoins en documentation des étudiants et enseignants ; ils ne pouvaient satisfaire les exigences financières de toutes les autres activités : diffusion des brochures de vulgarisation, le laboratoire photo, l'atelier de reliure...
- Les crédits de nettoyage, d'entretien, de chauffage, d'électricité et d'investissements étaient compris dans les différents chapitres du budget de l'Institut National Agronomique.
- La constitution des fonds c'est certainement faite avec beaucoup de dons (Direction de l'Agriculture algérienne, du Ministère de l'Agriculture en France...) et d'échanges.
- La moyenne des achats était de 200 à 300 ouvrages par an. (1)

3°- Les locaux:

L'exiguité des locaux qui posait déjà un problème en 1957 est devenue un des problèmes les plus criciaux que nous devons résoudre actuellement. Nous en reparlerons en détails dans la troisième partie. Nous pouvons conclure d'une façon générale que la bibliothèque de l'Institut National Agronomique n'était pas limitée dans ses activités à des fonctions documentaires et pédagogiques, elle devait être un organe centralisateur de la recherche, participer à la diffusion des travaux de recherche en agronomie, notamment "les annales de l'Institut National Agronomique", permettra une meilleure exploitation des supports audio-visuels dans l'enseignement.

Une trop grande disproportion entre les moyens et les objectifs n'a pas permis de réaliser entièrement ces derniers. En fonction des périodes dn devait certainement favoriser certaines activités aux dépens des autres.

CHAPITRE IV - LES BIBLIOTHEQUES DE DEPARTEMENTS.

A côté de la bibliothèque générale, les chercheurs ce sont constitués progressivement des petites bibliothèques spécialisées qui sont à l'origine de nos actuelles bibliothèques de départements.

En 1939, Monsieur BARBUT, confirmait leur utilité:

"La bibliothèque représente un rouage important dans un établissement de recherche, abstraction faite des ouvrages et revues spécialisés qui sont à leur place dans les laboratoires particuliers où l'on a besoin de les consulter fréquemment, l'ensemble de la documentation doit être centralisé dans une bibliothèque unique ... " (1).

Elles n'avaient pas de gestion au sens bibliothéconomique, ni de personnel scientifique. Les ouvrages étaient enregistrés sur un cahier inventaire, classés soit par ordre d'entrées, soit selon une classification faite par le Professeur responsable de la bibliothèque; c'est le cas de la bibliothèque de zoologie dont le plan de classement fait par un professeur est toujours pratiqué en attendant d'être reclassé en CDU.

⁽¹⁾ Rapport fait par le bibliothécaire (1955).

Ces bibliothèques jouissaient d'une autonomie totale vis à vis de la bibliothèque générale et passaient directement leurs commandes aux fournisseurs.

Leur budget n'était pas un budget spécifique à la documentation. Il était sur les crédits de fonctionnement du laboratoire correspondant.

Conséquences de ce découpage.

- le nombre des utilisateurs ne justifiait pas l'existence d'une bibliothèque générale et de 9 bibliothèques spécialisées.
- les locaux n'étaient pas conçus pour être des salles de lecture.
- inexistence de personnel qualifié, les fonctions des professeurs responsables étaient limitées aux acquisitions.
- enfin la conséquence la plus fâcheuse était l'absence de coordination entre la bibliothèque générale et les bibliothèques spécialisées d'une part et entre les différentes bibliothèques spécialisées d'autre part.
- pas de programme commun d'acquisitions ni de fichier central.

En 1954, la constitution d'un fichier central des ouvrages auquis par les départements a été entamée. Les bons de commande étaient transmis avant signature par le Directeur de l'Institut National Agronomique, à la bibliothèque générale qui en établissait la fiche et avisait le cas échéant, le département demandeur de l'existence du document dans les autres bibliothèques.

Mais cette entreprise a été vite abandonnée, du fait qu'il était difficile d'établir une fiche correcte avec les seuls renseignements connus au moment de l'établissement du bon de commande.

Ceci aurait pu être réalisé avec un catalogage, des ouvrages au niveau des départements, sur fiches doubles avec un exemplaire à intercaler au fichier central ; ce qui supposait le recrutement d'un personnel et une volonté de coopération.

Ce n'est qu'en 1967 que la centralisation à été réalisée telle que nous le verrons dans la 3ème partie.

0000) ARTIE - (III)

//E DEPARTEMENT //NFORMATION ET /)OCUMENTATION

Après 1962, les bibliothèques de l'Institut National Agronomique ont pris progressivement de nouvelles orientations dont les principales sont :

- Augmentation des recrutements de personnel et des possibilités financières.
- Mise en place d'une politique de centralisation : à partir de 1967, toutes les acquisitions, le traitement des documents, la formation du personnel recruté sans qualification sont pris en charge par la bibliothèque centrale.
- Création d'un service de coordination.
- Création d'un département information et documentation constitué de la centrale et des bibliothèques de départements ; ceci conformément à l'arrêté du 31 Mars 1981 portant organisation des bibliothèques de l'université dont l'article 14 stipule :
- "La bibliothèque spécialisée d'institut service particulier de l'institut, correspond à une activité spécifique et permanente et constitue un département de l'institut ". (1).

Comment sont appliquées ces nouvelles orientations ? quels en sont les résultats ? c'est ce que nous allons développer dans cette 3ème partie.

⁽¹⁾ Voir les articles concernant le statut de la bibliothèque d'institut en annexe n°4.

CHAPITRE I.

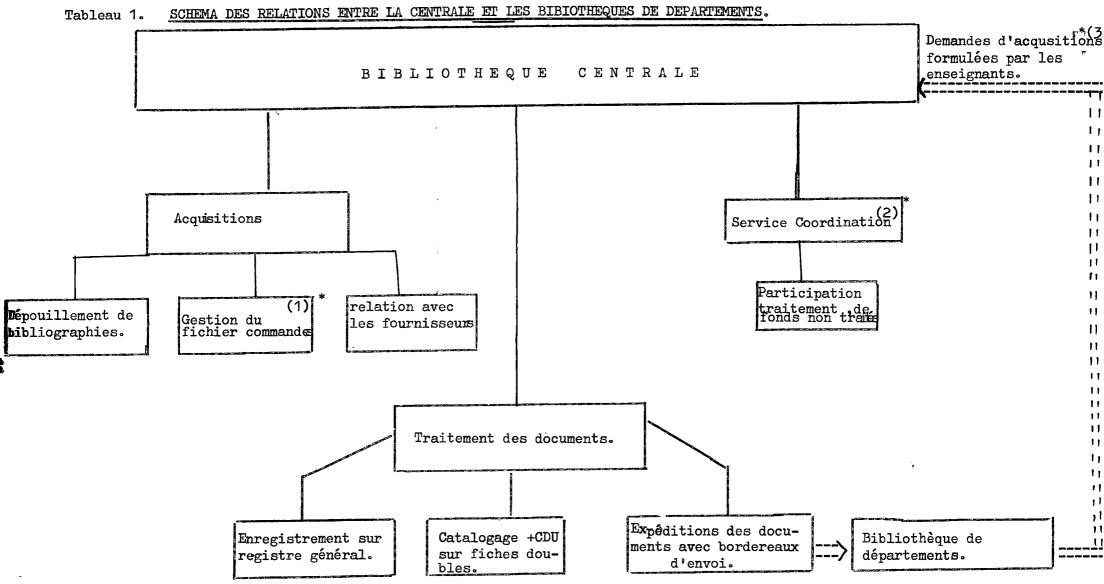
LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE.

La Bibliothèque Centrale a des attributions de direction technique (2) au niveau du département information et documentation du fait qu'elle est chargée :

- de la centralisation des ácquisitions.
- du traitement de tous les documents ; ceux qui doivent être versés aux bibliothèques de départements sont traités sur fiches doubles.
- de la formation du personnel recruté sans qualification.
- de la coordination des bibliothèques.

Nous allons essayer de voir son fonctionnement dans le détail, et de poser éventuellement les problèmes et les solutions que nous propesons.

⁽²⁾ voir le schéma des relations entre la Bibliothèque Centrale et les Bibliothèques de départements dans le tableau n°1.



^{*(1)} Le fichier commande est classé par fournisseur. Avec sur chaque fiche les initiales du département où l'ouvrage sera versé. A l'arrivée de livres, ces initiales seront reportées.

^{*(2)} En fait ce service est occupé par une personne qualifiée qui travaille à mi-temps à la centrale et mi-temps dans les bibliothèque de départements.

^{*(3)} De même que la demande de prêt inter sont transmises à la centrale.

I.1. LES LOCAUX.

Le problème le plus crucial que vit la bibliothèque centrale est l'éxéguité des locaux :

- Il devient pratiquement impossible de recruter du personnel ; nous avons trois personnes par bureau, le reste travaille en salle de lecture.
- Le livre ne suit pas toujours un circuit cohérent et pratique.
- En 1978, on a dû aménager un local à part pour les périodiques dont les collections anciennes sont conservées avec les ouvrages ; ce qui entraîne une dispersion des fonds et une nécessité au personnel de se déplacer quand il faut communiquer des numéros anciens aux lecteurs.

La Bibliothèque Centrale dispose des locaux suivants (voir en annexe le projet d'aggrandissement : légende "murs existants ").

1º- Les ouvrages.

- Deux bureaux de 16 et 20 m².
- Une salle de lecture de 130 places.
- Un magasin en sous-sol de 200 m^2 , un autre au niveau de la salle de $20 m^2$.

2°- Les périodiques.

- Une salle de lecture de 50 m^2
- Un magasin en sous-sol de 200 m

Pour éviter de graves difficultés fonctionnelles, un projet d'aggrandissement a été élaboré ; il comporte les propositions suivantes :

1°- Construire derrière les locaux existants un bâtiment à trois niveaux.

- Le sous-sol : il sera en prolongement avec le magasin archives actuel.
- Le premier niveau comportera :
 - une salle de lecture pour les périodiques de 172,50 m².
 - un bureau de $28,85 \text{ m}^2$.
 - une salle de préparation des livres 33,44 m²
 - une salle générale des catalogues.

2°- Aménagement de la partie existante.

- Les bureaux actuels serviront pour les entrées des documents et leur éventuelle expédition dans les départements.

- La salle de lecture transformée en bureaux :
 - Secrétariat.
 - Bureau du conservateur en chef.
 - Bureau des Dactylos.
 - Bureau de catalogage.
 - Bureau de C.D.U.
 - Une salle d'expositions et de réunion.

I.2. LES FONDS

Le département information et documentation conserve environ 40.000 volumes d'ouvrages, 800 titres de thèses, 600 titres de périodiques courants, 2900 romans.

Le fonds arabe qui est appelé à se développer regroupe 500 romans et 600 ouvrages scientifiques.

La Bibliothèque Centrale conserve :

- les fonds concernant le tronc commun (les trois premières années d'études).
- les ouvrages spécialisés intéressant plusieurs départements à la fois et qu'on ne peut acheter en plusieurs exemplaires.
- Les ouvrages concernant l'Algérie : agriculture, économie...
- les fonds de culture générale, de romans.
- les ouvrages scientifiques et littéraires en langue arabe.
- enfin les fonds d'archives.

I.2.1. Les fonds de tronc commun :

Ce sont des manuels de base pour la plupart de langue française, achetés en plusieurs exemplaires de façon à permettre le prêt (en moyenne 5 à 20 exemplaires). Ils sont classés par collection dans la salle de lecture dans des vitrines fermées à clef.

I.2.2. Les périodiques.

La Bibliothèque Centrale dispose d'un fonds important de périodiques relativement bien utilisé par les enseignants et étudiants de 5ème année ; la moyenne des communications est de 15 à 20 par jour.

Cependant le fonctionnement de ce service ne va pas sans problèmes.

Vu l'exiguité des locaux de la Bibliothèque Centrale, une autre salle a été aménagée pour les périodiques dont les numéros anciens sont conservés dans les locaux de la centrale. Cette séparation des fonds n'est pas toujours appréciée par le personnel.

De même que les retards enregistrés dans le paiement des factures provoque une interruption dans la réception des périodiques en début de chaque année. On ne les reçoit qu'après paiement ; en principe ça doit être fait avant le mois de Janvier ; mais pratiquement ce n'est pas toujours le cas. Bien que nous soyions au mois de mai, nous n'avons toujours pas reçu les premiers numéros de l'année 1982.

Souvent les éditeurs n'enregistrent pas de commandes avec effet rétractif ; dans ces cas là nous devons soit nous contenter de collections incomplètes, soit acheter à des prix très élevés les numéros manquants.

I.2.3. Les archives.

Ces fonds ont été constitués par les documents versés par la Bibliothèque de l'ancienne direction de l'agriculture.

Ils comprennent des ouvrages et périodiques d'une valeur inestimable pour certains travaux de recherche; d'autant plus qu'un bon pourcentage de ces documents concernent l'économie et l'agriculture algériennes

Malheureusement ces fonds ne sont pas entièrement traités. Deux équipes constituées respectivement en 1977, puis en 1980 ont traité 4000 titres (en y travaillant à mi-temps). Restent encore environ 3000 ouvrages , les périodiques à traiter et les fichiers à constituer.

Les principales raisons de ce retard étant le manque de personnel, les difficultés des conditions de travail : les archives se trouvent dans un sous-sol nécessitant un aménagement.

I.2.4. Les fonds d'échanges.

Ils sont constitués principalement par les "annales de l'Institut National Agronomique " qui permettent des échanges fructueux avec les publications similaires des universités et centres de recherche nationaux et étrangers.

Et par des ouvrages : thèses d'ingénieur, de "magister ", cours polycopiés qui sont proposés par listes aux mêmes organismes.

I.2.5. Classement des fonds.

- Les ouvrages sont rangés :

1°- en magasin par format et par ordre d'entrée.

2°- dans la salle de lecture, dans des vitrines fermées par matière ou par collections (MASPERO, 10/18, MARABOT, Collection ANTENOPOS...)

- Les périodiques :

- 1°- en magasin par ordre alphabétique de titres.
- 2°- dans la salle de lecture par pays.

Les fichiers auteurs, annymes, C.D.U., géographique, I.N.A. et F.A.O. permettent l'accès aux ouvrages.

Quant aux périodiques, ils sont bulletinés, catalogués selon les normes AFNOR ISBDS; mais le manque de personnel qualifié ne nous permet pas encore de faire du dépouillement.

De cette présentation, nous pouvons conclure que par rapport au nombre potentiel des usagers, la Bibliothèque Centrale dispose d'un fonds bien riche et que le problème de son exploitation est plus important que la question des acquisitions tel que nous le verrons dans l'analyse des statistiques des prêts et communications.

I.3. LES ACQUISITIONS

I.3.1. La politique d'acquisitions.

En matière d'acquisitions, le règlement de la Bibliothèque de l'Institut National Agronomique stipule une collaboration entre le comité de documentation et la bibliothèque.

Article 3. "Le Comité de Documentation présidé par le Directeur de l'Institut, comprend le Directeur des Etudes, le Bibliothécaire et le personnel enseignants de l'Institut ".

Article 4." Le Comité de Documentation propose les achats d'ouvrages et les abonnements aux périodiques et donne son avis sur le fonctionnement de la bibliothèque ".

Qu'en est-il pratiquement ?.

- Il n'y a pas de Comité de Documentation.
- Les acquisitions se font en fonction des demandes des enseignants qui sont transmises à la centrale par l'intermédiaire des bibliothèques de départements.
- Cette collaboration enseignants-bibliothécaires est très réduite.

La responsable des acquisitions gère les fichiers commandes (classés par fournisseurs) en dépouillant régulièrement les bibliographies courantes (livres hebdo, bullefitin critique du livre français) et les catalogues d'éditeurs.

Cette méthode présente deux inconvéniens :

- . Les bibliographies dépauillées signalent très peu de livres scientifiques.
- Les bibliographies spécialisées se trouvant dans les revues nous échappent presque totalement.

Il est donc indispensable que la responsable des acquisitions selectionne quelques revues de base à dépouiller et que les demandes formulées par les enseignants soient orientées dans ce sens.

Une collaboration de la part des intéressés est donc à développer sans pour cela aliéner le pouvoir de décision de la bibliothèque.

I.3.2. Les fournisseurs.

Grâce à l'autorisation globale d'importation (A.G.I.) qui lui est accordée annuellement, la Bibliothèque Centrale à la possibilité de passer directement ses commandes à l'étranger:

- sous la lampe.
- le livre français.
- LAVOISIER
- Hubert WILSON
- Europériodiques.

Les retards enregistés au niveau de l'attribution de l'A.G.I. entraînent des périodes de "flottement " de deux à quatre mois pendant lesquels le service comptable n'arrive pas à payer les factures dans les délais nécessaires ; ce qui n'est pas toujours bien accepté par les fournisseurs.

Les conséquences de ce retard sont encore plus accentuées pour les périodiques qui nécessitent l'élaboration d'un marché (montant des abonnements : 150.000 DA) et le paiement avant réception. Ceci entraîne une interruption de deux ou trois mois (pour l'année universitaire 1980/1981 six mois) dans la réception des périodiques.

De sérieux efforts seraient à faire pour éviter que ces retards ne fassent partie des usages.

I.3.3. Répartition des ácquisitions.

Etant donné le nombre de bibliothèques spécialisées (11), nous imaginons bien les difficultés que peut avoir la Bibliothèque Centrale au niveau de la répartition des fonds documentaires.

Le maintien d'un certain équilibre relatif à l'importance des départements est un des paramètres pris en considération au moment de l'étude de la liste des acquisitions.

A titre d'exemple, nous avons représenté sous forme de tableau nos (2) et (3) les achats d'ouvrages faits pour les années universitaires 1978-1979 et 1980-1981.

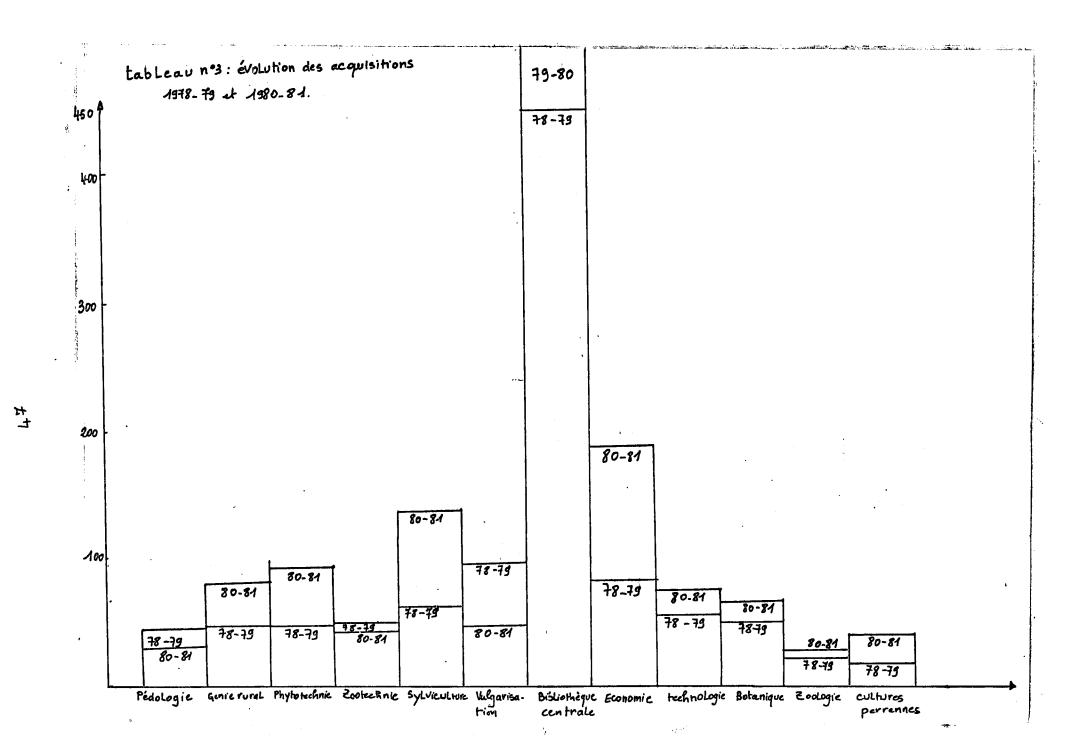
Tableau 2. Acquisitions pour les années 78-79 et 80-81

Bibliothèque	Année universi	taire 78 -7 9	Année universitaire 80-81				
	1er semestre	2ème semestre	1er semes- tre	2ème semes- tre.			
Bibliothèque centrale	548	369	397	1172			
" Botanique	80	25	45 - ,	79			
" Cultures Pérennes	25	8	42	32			
" Economie Rurale	65	110	158	215			
" Foresterie	60	70	158	101			
" Génie Rural	59	29	57	95			
" Phytotechnie	58	36	55	104			
" Technologie	56	59	58	92			
" Vulgarisation	116	73	31	65			
W Zoologie	28	16		51			
" Zootechnie	81	17	33	57			
" Sciences du Sol	64	22	16)	<i>3</i> 7			
	1240	834	105 0	2100			

Que se dégage-t-il de ce tableau ?.

Les répartitions des acquisitions entre les bibliothèques de départements sont dans l'ensemble assez équilibrées, de part quelques exceptions :

- La bibliothèque d'Economie Rurale a reçu 548 ouvrages pour ces deux années, alors que certaines n'en n'ont reçu qu'une centaine; d'une part elle est utilisée comme moyen de recherche au même titre que les laboratoires dans le reste des départements, d'autre part les livres



d'économie publiés en français sont beaucoup plus nombreux que les livres scientifiques et techniques.

Quant aux bibliothèques de sylviculture et de vulgarisation qui ont reçu respectivement 389 et 285 ouvrages au cours de ces deux années, elles sont de création récente.

Le rôle des acquisitions doit donc être compris par l'ensemble des intéressés car ce sont elles qui définissent l'orientation d'une bibliothèque. Une politique rationnelle des acquisitions permettrait d'éviter des incohérences telles que les interruptions puis reprises des mêmes titres de périodiques.

I.4. Le Budget.

Il est regrettable que nous n'ayions pas pu avoir des chiffres précis concernant le budget du département information et documentation.

Depuis ces dernières années nous avons une autorisation globale d'importation (A.G.I.) qui s'élève à 400.000 DA dont 150.000 DA pour les abonnements des périodiques.

Pour les achats dans les librairies à Alger, il n'y a pas de somme arrêté au départ ; les dépenses varient entre 50.000 et 100.000 LA

Les crédits d'investissements, d'entretien, d'éclairage, de chauffage et les salaires du personnel font partie des différents chapitres du budget de l'Institut National Agronomique.

A l'avenir, il serait intéressant de mettre au point des procédures pouvant nous permettre de faire un suivi précis des ordonnancements:

- Etablir des critères de répartition des moyens financiers entre la centrale et les différentes bibliothèques de départements.

On pourrait par exemple prendre en considération le nombre d'étudiants inscrits par département, le nombre de laboratoires, d'axes de recherche...

- Au niveau de la centrale, faire un état des dépenses pour règler le rythme des commandes .

Enfin, nous rappelons que les retards dans l'attribution de l'A.G.I., et par conséquent dans les paiements des factures nous causent de graves problèmes depuis trois ou quatre années.

I.5. LE PERSONNEL.

Etant donné l'augmentation du nombre des usagers, la nécessité de recruter un personnel qualifié se fait impérieusement sentir. Ce personnel doit être capable d'orienter les acquisitions en fonction des besoins des enseignants, chercheurs et étudiants, de traiter la documentation (dans certains départements, il n'existe toujours pas de fichiers C.D.U.) et d'orienter les lecteurs.

L'effectif de la bibliothèque centrale s'élève à 13 personnes dont trois attachés de recherches, un assistant de recherche, sept agents techniques, un agent d'administration et deux aides techniques.

Les postes de travail n'étant pas très spécialisés nous allons essayer de les définir d'une façon globale.

I.5.1. Les conservateurs.

Les conservateurs des bibliothèques sont recrutés :

1°- Par voie de concours parmi les titulaires d'une licence et d'un diplôme dans la spécialité d'une préparation minimale d'un an après l'obtention de la licence...

2°- Dans la limite de 30% des postes à promouvoir par voie d'examen professionnel, parmi les attachés de se bibliothèques justifiant de cinq années d'ancienneté; âgés de 26 ans au moins et de 40 ans au plus à la date du concours... (article 5 du décret n°80-60 du 8 Mars 1980 portant statut particulier du corps des conservateurs.

Le conservateur en chef est choisi sur une liste d'aptitude parmi les conservateurs chargés de recherches justifiant de cinq années de service en cette qualité.

Actuellement, deux futurs conservateurs sont en formation en France.

I.5.2. Les attachés de recherches.

Les attachés de recherches des bibliothèques sont recrutés :

- 1°- par voie de concours sur <u>titres</u> parmi les titulaires d'une licence en bibliothéconomie.
- 2°- par voie de concours sur <u>épreuves</u> parmi les titulaires d'une licence d'enseignement supérieur autre que la licence en bibliothéconomie ou d'un titre reconnu équivalent.
- 3°- par voie d'examen professionnel réservé aux assistants de recherches âgé de 45 ans au plus, justifiant de six années d'ancienneté dont une année de formation dans la spécialité.

Trois attachées de recherches sont en fonction à la bibliothèque centrale, leurs tâches se répartissent comme suit :

- la première est responsable du département information et documentation :
 - gestion administrative.
- gestion du personnel; en ce qui concerne le personnel des bibliothèques de départements, la gestion est partagée avec les responsables de chacun des départements en question.
 - supervise toutes les bibliothèques de départements.
 - Ordonnateur secondaire du budget.
- la deuxième est chargée :
- de la coordination des bibliothèques de départements, de leur assistance technique pour la réalisation des fichiers auteurs et C.D.U.
 - du service échanges.
- La troisième s'occupe des acquisitions et du classement des fonds en C.D.U.

I.5.3. Les assistants de recherches.

Les assistants de recherches sont recrutés :

1°- par voie de concours sur épreuves, ouvert aux candidats âgés de

18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours et pourvu d'un baccalauréat de l'enseignement supérieur ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.

- 2°- par voie de concours sur titres, parmi les candidats justifiant de la 2ème année secondaire et d'un diplôme technique dans la spécialité d'une préparation minimum d'une année.
- 3°- par voie d'examen professionnel ouvert aux agents techniques justifiant de six années de services effectifs.

Malgré les essais de recrutement , la bibliothèque centrale ne dispose que d'un assistant de recherches responsables du service public.

Nous avons donc deux agents techniques qui font fonction d'assistants de recherches : l'une est chargée du catalogage auteur et du secrétariat, l'autre du service des périodiques.

I.5.4. Les agents et aides techniques.

- Les agents techniques sont recrutés :
- 1°- parmi les titulaires du brevet d'enseignement moyen (1) ayant saivi deux semestres de formation dans la spécialité, sanctionné par un examen.

Mais cette formation n'est toujours pas assurée faute de moyens.

⁽¹⁾ Equivalent du B.E.P.C.

2°- par voie d'examen professsionnel ouvert aux aides techniques justifiant de cinq années de service effectif. dont une année de formation dans la spécialité.

Ils sont chargés notamment du tri, du bulletinage, de l'intercallation des fiches ainsi que de la communication des documents au public.

Le recrutement des aides techniques se fait par voie de concours sur épreuves parmi les titulaires du C.E.P. ayant suivi une année de formation théorique et pratique, sanctionnée par un examen, ou par voie d'examen professionnel de 1er et 2ème catégorie, agents de bureau et agents dactylographes exerçant exclusivement dans les bibliothèques et centres de documentation.

Ils sont chargés de la mise en place des collections, de leur communication sur place et le cas échéant du service du prêt. Ils assurent la surveillance des salles ouvertes au public et effectuent les travaux d'estampillage, de recolement, rangement et entretien des documents.

Pour les assistants de recherches, agent et aides techniques, il y a possibilité de passer dans le corps supérieur au. choix avec inscription sur listes d'aptitudes.

Des dispositions transitoires ont permis la constitution des corps initiales sans concours, ceci durant trois années après la publication du décret du 30 Mars 1980 portant statut particulier des différents corps des bibliothèques.

Nous rappelons que la répartition des tâches est assez souple dans l'ensemble ; du fait que la Bibliothèque Centrale ne dispose que de deux bueaux , il est pratiquement impossible de spécialiser d'une façon stricte les tâches.

Le fait de ne pas cloisonner le personnel dans des tâches très précises et répétitives peut présenter des avantages sur le plan psychologique, et permet d'avoir un personnel assez polyvalent.

Mais ce mode d'organisation qui est beaucoup plus imposé par l'exiguité des locaux que par un choix réfléchi peut favoriser un rejet de responsabilité en cas d'erreurs.

Une proposition d'organigramme a été faite en 1979 par l'ensemble du personnel de la bibliothèque centrale dans le but de faire une répartition bien plus définie, mais il n'a pas été possible de faire fonctionner quatre services dans deux bureaux de 16 et 20 m°. (1).

⁽¹⁾ Voir l'organigramme en annexe (2).

Quant à l'aspect qualitatif et quantitatif , il est dans l'ensemble assez satisfaisant malgré les difficultés que nous avons à assurer d'une façon presque continue une formation sur le tas.

I.6. LES USAGERS.

La Bibliothèque Centrale est ouverte de 9H à 20 H sans interruption aux enseignants chercheurs, étudiants et personnel ; à des personnes extérieures à l'Institut National Agronomique (étudiants et enseignants d'autres établissements, ingénieurs...) sur autorisation du Directeur des Etudes.

Article 6. du règlement : "Le Directeur des Etudes peut exceptionnellement, s'il le juge opportun, accorder dans des conditions adaptées à chaque cas, l'autorisation d'utiliser la bibliothèque à une personne n'appartenant pas à l'une des catégories énumérées à l'article 4. ci-dessus (1).

La demande d'autorisation peut être accompagnée par le demandeur d'une pièce d'identité et d'un document établissant de façon certaine son domicile au moment de la demande. Cette autorisation peut être à tout moment retirée par le Directeur de l'Institut ".

I.6.1. Utilisation des fonds.

En dehors des usuels , le public a accès aux fonds documentaires par communications ou par prêts qui sont limités à cinq volumes à la fois, bien que le règlement stipule deux volumes.

3

⁽¹⁾ L'article 4. cite les enseignants, étudiants et personnel de l'Institut National Agronomique.

Tableau (3). PRETS ET COMMUNICATIONS ANNEE UNIVERSITAIRE 1978-1979

Année 1978-79	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total	Moyenne
Communica- tions.	1616	1142	1494	943	434	1 44 0	1515	1508	853	10944	56
Prêts	574	334	536	250	199	333	2 42	207	8	2503	15

Tableau 4. PRETS ET COMMUNICATIONS ANNEE UNIVERSITAIRE 1979-80

Année 1979–80	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mats	Avril	Mai	Juin	Total	Moyenne
Communica- tions.	944	944	1256	976	457	1096	2373	1183	607	9836	46
Prêts	26 5	372	410	142	36	419	222	181	70	2117	11

Tableau 5. PRETS ET COMMUNICATIONS ANNEE 1980-81

Année 1980-81	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total	Moyenne/ jour.
Communications	730	921	1172	990	559	812	2 345	984	654	9167	37
Prêts	481	47 5	363	300	70	475	282	298	135	2879	12

Sont exclus du prêt.

- les périodiques
- les manuels existants en un seul exemplaire.
- les documents à diffusion restreinte.
- les ouvrages concernant l'Algérie et édités avant 1962.

Nous avons donc une bibliothèque avec des fonds riches, des horaires d'ouverture adéquates, mais les taux de fréquention sontils satisfaisants ?. Quelle est leur évolution ?.

Pour répondre à cette question nous nous sommes appuyés sur les prêts et communications mensuels des années universitaires 1978-79, 79-80 et 80-81 (tableau 3,4 et 5) que nous avons représentés en graphiques (6 et 7).

INTERPRETATION DE CES GRAPHIQUES.

La progression de la fréquentation en novembre-décembre est dûe à la préparation des examens et en particulier les recherches bibliographiques de 5ème année.

La chute en février correspond aux vacances d'hiver.

Le maximum atteint en avril s'explique par la préparation des synthèses agronomiques: en fin de cycle de spécialisation, les étudiants présentent devant un jury un exposé sur un sujet d'agronomie, la non réussite à cet exposé ne permet pas la soutenance du mémoire de fin d'études.

2°- Pour un effectif moyen de 600 étudiants et 220 enseignants dont une majeure partie prépare une thèse, la moyenne journalière des prêts est de 15 en 1979, 11 en 1980 et 12 en 1981. Quant aux communications, elle est respectivement de 37,56 et 46.

I.6.1.1. Causes de cette faibles fréquentation.

- Raisons sociologiques : le livre n'est plus un support d'information intégré dans les habitudes .
- Inexistance de bibliothèques scolaires ou de lycée.
- Programmes trop chargés.
- Manque d'exposés individuels ou en groupe comme méthode pédagogique : on a vu qu'en période de synthèses agronomiques (avril) le taux de prêts et de communications augmentent dans une forte proportion.

Des exposés de ce genre permettraient certainement une meilleure exploitation des fonds.

Quel peut-être le rôle de la bibliothèque face à ce problème d'exploitation ?.

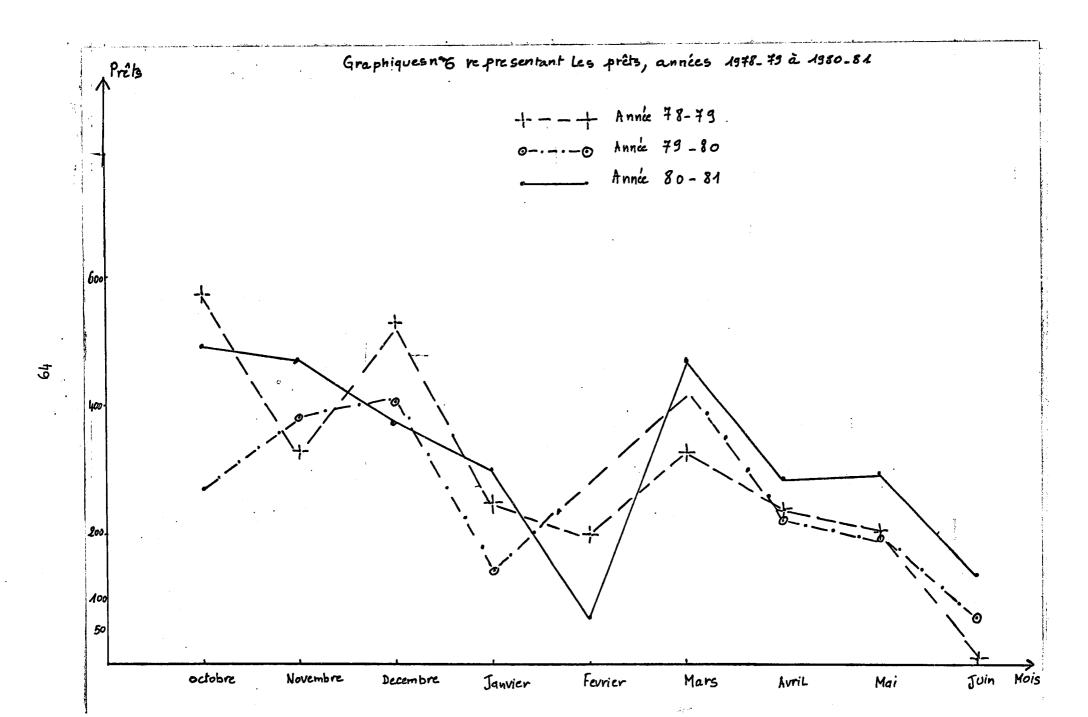
Sans prétendre à une solution miracle, la bibliothèque pourrait entreprendre des actions d'amélioration :

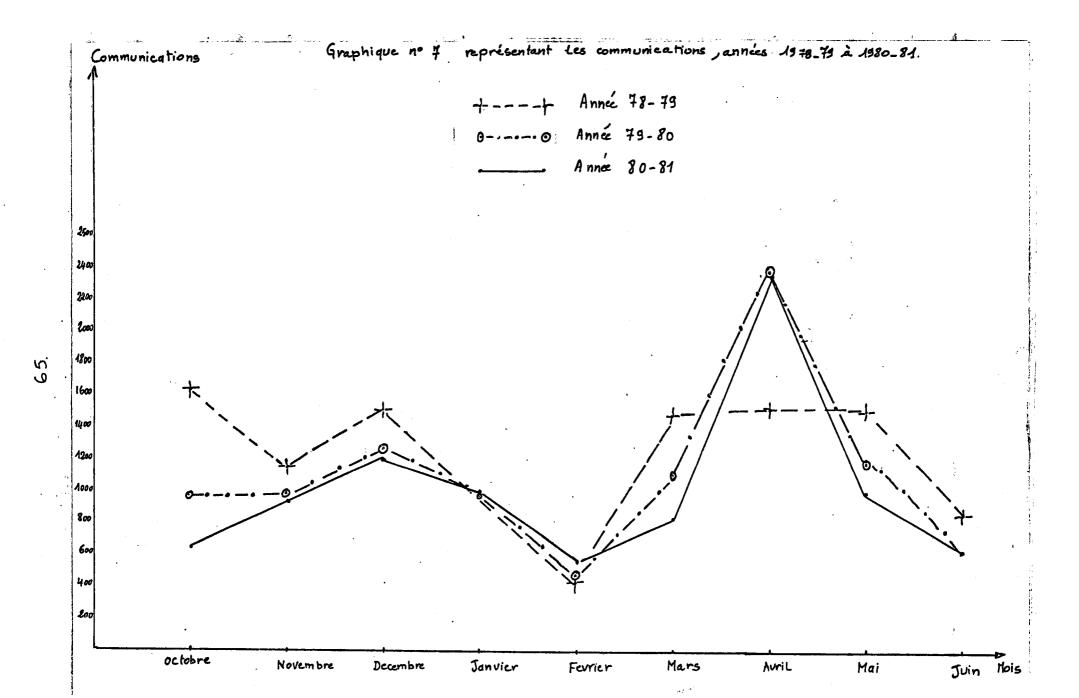
- Animer des journées portes ouvertes sur la bibliothèque.
- Sensibiliser les enseignants et étudiants à l'importance fondamentale de l'information scientifique.

- Faire des expositions sur des thèmes faisant partie des programmes.
- Initiation des étudiants à la recherche bibliographique.

La sous-commission "livres et publications universitaires réunie à l'Institut National Agronomique en juin 1980 dans le cadre de la préparation de la Conférence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a proposé l'insertion d'un module de recherche bibliographique dans les programmes d'enseignement.

Cette expérience a été tentée pour l'année universitaire 1981-82 avec les étudiants de 5ème année tel que nous le verrons dans le chapitre réflexion générale.





CHAPITRE II

LES BIBLIOTHEQUE DE DEPARTEMENTS

Le nombre de bibliothèques spécialisées (11), leur mode de gestion qui est pratiquement unique, nous a amenée à en faire une étude d'ensemble.

Leur création ne s'est pas faite dans une optique bien déterminée et dans un cadre structuré. Il suffit de constater leur exiguité, de lire les rapports de la Bibliothèque Centrale pour la période 1939-1960 pour en être persuadé.

Les enseignants préférant avoir certains documents spécialisés dans l'enceinte même du département ont constitué progressivement d'une façon plutôt "spontanée" des petites bibliothèques dont les crédits d'acquisitions étaient pris sur le budget des laboratoires.

Ce n'est qu'en 1967 que la centralisation telle que nous l'avons décrite dans le chapitre bibliothèque centrale a été mise en oeuvre. Par conséquent le fichier central ne représente les fonds existants dans les bibliothèques spécialisées qu'à partir de cette date.

II.1. Rôles des Bibliothèques de Départements.

Actuellement le département information et documentation comprend 11 bibliothèques spécialisées.

Botanique, Economie Rurale, Cultures Pérennes, Sylviculture, Génie Rural, Phytotechnie, Technologie Alimentaire, Vulgarisation Agricole, Zoologie Agricole, Productions Animales, Sciences du Sol. Leur accès est réservé aux enseignants et étudiants en cycle de spécialisation (4ème et 5ème années).

Leur fonction est donc complémentaire avec la bibliothèque centrale dans la mesure où celle-ci conserve tous les ouvrages concernant le tronc commun.

II.2. Fonctionnement et gestion des bibliothèques de départements.

Leur fonctionnement étant largement traité dans le chapitre bibliothèque centrale (acquisitions, traitements des documents...), nous nous limiterons à souligner certains points spécifiques aux bibliothèques spécialisées.

En 1978, la Direction du personnel de l'Institut National Agronomique a créé un poste de coordinateur des bibliothèques. Ce poste est occupé par une attachée de recherches chargée de coordonner les bibliothèques de départements entre-elles et avec la centrale, du classement de tous les fonds en C.D.U., ou dans certains cas de refaire les fichiers auteurs selon les normes AFNOR.

Les fonds des départements des sciences du sol, de botanique, de phytotechnie et de zootechnie ont été entièrement repris.

Du fait que la bibliothèque spécialisée vit dans les locaux des départements en question, il y a un certain flottement en matière de responsabilité, particulièrement en ce qui concerne le personnel qui travaille sous la double responsabilité du chef de département et du directeur des bibliothèques.

Continue to the second

Le personnel est pour la plupart agent techniqué et rarement assistant de recherches (actuellement 3 sur 11), d'où la nécessité d'une formation professionnelle. 1)

⁽¹⁾ Niveau BEPC ou seconde.

Possibilités de formation :

- Stage de 15 jours à un mois au niveau de la centrale. Au moment du recrutement.
- Cours assurés pendant une période bloquée (10 à 15 jours) par le personnel de la centrale (années 1977-1978-1979).
- participation à des stages nationaux de courte durée.
- Détachement pour la préparation du diplôme technique des bibliothèques et archives (D.E.B.A.) qui est assurée par le Ministère de l'Information et de la Culture. Quatre personnes ont été détachées pour l'année universitaire 1980-81.

II.3. Répartition des fonds.

L'importance des fonds est variable d'une bibliothèque à une autre, avec un écart plus sensible pour les ouvrages : l'économie rurale en a 5000, la zoologie 3860 et les sciences du sol 560 (voir le tableau n°8).

Malgré les spécialités très distinctes des départements la répartition de la documentation ne se fait pas toujours sans problèmes : des documents sur la lutte des parasites de forêts peuvent aussi bien intéressés le département de sylviculture que celui de zoologie. De même que les cultures irriguées dans lez zônes arides peuvent intéresser à la fois la génie rural et la phytotechnie.

Dans ce cas là, les ouvrages sont soit conservés à la bibliothèque centrale (ce qui n'est pas toujours le cas) soit achetés en 2 ou 3 exemplaires.

Malgré quelques difficultés nous pouvons conclure d'une façon générale que la centralisation a réussi dans la mesure où elle permet d'avoir une politique globale d'acquisitions, une harmonisation des fonds, un fichier central et surtout un regroupement dans les possibilités de formation.

Nous regrettons de ne pas pouvoir évaluer les taux d'utilisation des fonds spécialisés en raison de l'absence de statistiques, espérons leur réalisation dès l'année universitaire 1982-83.

Tableau 8 . Fonds des bibliothèques de départements (les chiffres datent de Janvier 1982.).

	Ouvrages	Périodiques
Botanique	1560	70
Economie Rurale	5000	75
Sulviculture	1500	50
Génie Rural	2000	78
Phytote c h n ie	1600	1 1 3
Technologie	3000	96
Cultures Pérennes	904 (en- viron 150 non traités)	65
Vulgarisation	944	8
Zoologie	3860	34
Zootechnie	1500	environ 30
Sciences du Sol	560 (en- registrés	70

CHAPITRE III. REFLEXION GENERALE

Dans ce chapitre nous allons essayer de dégager les points essentiels sur lesquels nous devons nous pencher à l'avenir pour que le département information et documentation soit une structure dynamique participant entièrement aux programmes de l'enseignement et de la recherche.

III.1. Le manque de fréquentation.

A travers l'exposé de la troisième partie, il ressort que le taux de fréquentation des bibliothèques est très faible, aussi devient-il très urgent qu'une action soit menée à tous les niveaux pour remédier à ce problème. En effet la sensibilisation à l'importance de la documentation n'est pas uniquement du ressort des bibliothécaires.

Bibliothécaires et enseignants doivent travailler en collaboration pour faire admettre que la documentation est un support pédagogique indispensable et développer au niveau des étudiants le réflexe de s'y reférer continuellement.

L'introduction des exposés dans les programmes (certaines matières s'y prêtent très bien) amènerait certainement les étudiants à une utilisation plus fréquente des bibliothèques. Les enquêtes que nous avons réalisées dans les départements, les représentations graphiques des prêts et communications montrent bien la montée en flèche du taux de fréquentation en période de synthèses agronomiques. (graphiques n°s 6 et 7.).

Enfin la situation actuelle ne permet pas une sélectivité rigoureuse au niveau des enseignements, le système n'est pratiquement pas compétitif du fait que le nombre des étudiants inscrits est inférieur aux besoins.

Face à ce problème, la bibliothèque centrale a tenté certaines expériences en vue d'une amélioration, nous ne pouvons qu'encourager ces initiatives.

- A chaque rentrée universitaire, les étudiants de première année ont droit à une visite commentée de la bibliothèque et un petit guide d'utilisation.
- Organisation d'expositions à l'óccasion des journées annuelles de productions animales qui ont lieu à l'Institut National Agronomique, de la journée mondiale de l'arbre, de l'alimentation... ou sur des thèmes précis ; la plus ressente date de mars 1982, elle portait sur les plantes médicinales.
- un montage d'un film de vulgarisation sur la bibliothèque.
- A partir de l'année 1980-81 création d'un bulletin hebdomadaire d'information : bibliographie sélective et analytique de cinq ouvrages et cinq articles de périodiques.
- le bulletin signal tique des nouvelles acquisitions : il est mensuel ou trimestriel en fonction du rythme des acquisitions, classé en C.D.U. et diffusé dans toutes les bibliothèques d'Algérie avec lesquelles nous avons des relations de prêt-inter.

- Pour l'année universitaire 1981-82 réalisation d'un cours de bibliographie spécialisé pour les étudiants de 5ème année afin de les aider à faire les recherches pour leurs mémoires d'ingénieurs.

III.2. Le découpage bibliothèque centrale et bibliothèque de départements.

Théoriquement un tel nombre de bibliothèques (une centrale et onze spécialisées) n'est pas du tout indispensable au bon fonction-nement d'un établissement de 600 étudiants.

Certes la centralisation a permis une meilleure rationnalisation de la gestion, mais d'autres problèmes restent quand même posés dans les bibliothèques spécialisées :

- La dispersion géographique des départements ne facilite pas la tâche à la centrale qui doit les suivre régulièrement.
- Au départ les locaux n'ont pas été conçus pour des bibliothèques, ils ne permettent pas la mise en valeur des fonds documentaires (technologie, sciences du sol, zoologie).
- L'essentiel des tâches techniques étant accomplies par la centrale, le personnel des bibliothèques spécialisées n'est pas un personnel de conception, d'où le manque de contact avec les usagers, qui malheureusement échappent aussi à la centrale du fait que celle-ci conserve les fonds destinés au tronc commun.

A notre avis ily aurait deux solutions possibles à étudier :

1°- Les bibliothèques spécialisées ne doivent plus rester dans cet état embryonnaire.

Il faudrait leur attribuer des locaux adéquats (ce qui est pratiquement impossible) et recruter graduellement un personnel scientifique qui puisse suivre les programmes d'enseignement et de recherche, faire du dépouillement de périodiques en fonction des axes de recherches, du renseignement bibliographique.

- 2°- La deuxième solution serait une réforme de la structure actuelle, à savoir le choix d'une bibliothèque unique. Ce qui implique l'inclusion des bibliothèques spécialisées dans un projet d'aggrandissement à trois niveaux :
- niveau 1 : salle de périodiques et bureaux.
- niveau 2 : salle d'ouvrages tronc commun.
- niveau 3 : salle d'ouvrages spécialisés divisée en cinq grandes sections :
- Productions végétales ; elle incluerait la phytotechnie, la botanique, la sylviculture, les cultures pérennes et les sciences du sol.

- . Productions animales.
- · Protection végétale.
- . Génie rural.
- . Economie et sociologie rurales qui pincluerait la vulgarisation agricole.

Ceci n'est qu'un avis personnel, mais il ne faut absolument pas permre de vue que des embryons de bibliothèques ne peuvent répondre aux besoins futurs de l'Institut National Agronomique.

OOOO // ONCLUSION

H Ormis quelques difficultés qui ne lui sont pas particulièrement spécifiques, la bibliothèque de l'Institut National Agronomique est classée parmi celles qui ont une organisation de base au point.

Outre ses fonctions documentaires, elle a été un organe centralisateur de la recherche agronomique en Algérie avant 1962; elle devait participer à la diffusion des travaux de recherche, des brochures du vulgarisation agricole et promouvoir l'utilisation des supports audiovisuels dans l'enseignement.

Actuellement, on a mis au point un système de centralisation qui a permis de faire face au manque de personnel qualifié de ration-naliser la gestion et d'appliquer une politique documentaire unique aux bibliothèques spécialisées.

Néanmoins, nous es érons qu'avec la présence d'un personnel qualifié, nous pourrons nous pencher sérieusement sur les points suivants :

- Réflexion sur une politique de sensibilisation à l'importance de la documentation.

- Intégrer les bibliothèques spécialisées aux activités scientifiques des départements.
- Mieux adapter notre politique d'acquisitions aux besoins de la recherche en faisant participer les intéressés.

Enfin nous espérons une sérieuse emélioration en ce qui concerne les délais de paiement des fournisseurs d'une part, et l'application du projet d'aggrandissement d'autre part.



BIBLIOGRAPHIE

Les références bibliographiques que nous allons citer sont essentiellement les procès-verbaux de la bibliothèque (période avant 1962) et les rapports d'activité semestriels.

En effet, le peu d'écrits sur la matière nous a amenée à baser notre étude essentiellement sur une expérience personnelle.

- INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE -Belfort- Commission de la bibliothèque procès-verbal de la réunion du 30 Décembre 1942.
- INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE-Belfort- Commission de la bibliothèque Rapport de la féunion du 25 Mai 1939.
- GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE. Agriculture (Direction).

 Institut Agricole d'Algérie -Paris : Librairie VUIBERT, 1955 131 p.
- INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE Belfort- Note sur les possibilités d'utilisation de la bibliothèque de l'Institut Agricole d'Algérie. (1956) 7 p.
- INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE Belfort- Commission de la bibliothèque. Procès-Verbal de la réunion du 12 Février 1955. 5 p.

MONTANE, Bibliothécaire - Rapport d'activités - Belfort : Institut Agricole d'Algérie, (1956) - 5 p.

- INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE - Belfort - Commission de la bibliothèque Rapport de la commission du 8 Décembre 1960. - 9 p. REICHER (Daniel) .- Les bibliothèques universitaires en Algérie. Paris : UNESCO, 1980. .- 16 p.

CHAFAI (R.) .- Rôle pédagogique, scientifique et culturel des bibliothèques universitaires .- Batna : Centre universitaire ,1979.- 6 p.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE. El-Harrach. Commission pédagogique et scientifique. Sous-Commission livres et publications. - Rapport. - 1979. - 10 p.

- Journal Officiel de la République Algérienne .- Décrets n°s 80-60 à 80-64 portant statut particulier des personnels des bibliothèques.
- Journal Officiel de la République Algérienne. Arrêté du 30 Mars 1981 portant organisation des bibliothèques universitaires.
- INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE El-Harrach Bibliothèque Centrale Note à l'intention des étudiants pour leur expliquer le fonctionnement de la bibliothèque Centrale. 3 p.
- INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE El-Harrach .- Décision portant règlement de la Bibliothèque de l'Institut National Agronomique (1970).- 8 p.
- INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE El-Harrach. Bibliothèque Centrale . Projet de règlement du département information et documentation. 1980. 3 p.
- INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE El-Harrach. Bibliothèque Centrale . Rapport d'activités du premier semestre 1978-79. 5 p.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE - El-Harrach. - Bibliothèque Centrale .- Rapport d'activités du deuxième semestre 1978-79. - 5 p.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE - El-Harrach. - Bibliothèque Centrale . - Rapport d'activités de l'année universitaire 1979-80. - 10 p.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE- EL-Harrach.- Bibliothèque Centrale.- Rapport d'activités de l'année universitaire 1980-81.- 10 p.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE - El-Harrach.- Bibliothèque Centrale.- Organigramme .- 1 9 7 9.

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

-0-0-0-0-

Arrêté du 30 Mars 1981 portant organisation des Bibliothèques de l'Université.

Le Ministre de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, Vu les décrets et ordonnances portant création des établissements de l'enseignement supérieur;

Sur rapport de la première conférence nationale sur la formation supérieur.

//-) RRETE:

Titre III : DE LA BIBLIOTHEQUE D'INSTITUT

- Article 14 /:- La bibliothèque spécialisée d'Institut, service particulier de l'institut, correspond à une activité spécifique et permanente et constitue un Département de l'Institut.
- Article 15 /:- La bibliothèque d'Institut est administrée par un chef de département ayant rang de conservateur en chef, membre de droit du conseil de l'institut, au même titre que les autres chefs de département. Il est désigné par le Ministre, sur proposition du directeur de l'institut, après avis du recteur.

- Article 16 /:- La bibliothèque de l'institut dispose d'un budget propre.

 Le chef de département bibliothèque d'institut reçoit délégation de pouvoir de la part du directeur de l'institut
 pour la gestion de la bibliothèque et l'exécution de son
 budget.
- Article 17 /:- La bibliothèque d'institut coordonne et contrôle les activités des bibliothèques de département ou de section éventuellement existantes.

ORGANIGRAMME BIBLIOTHEQUE-CENTRALE.

Profils		Diplôme souhaité	Occup ź par
Responsable	- Réglamations avec l'administration les départements. - Gestion administrative, scientifi- que, technique et pédagogique.	Licence + Diplôme de Bibliothécaire (+ ancienneté).	Licence en anglais diplôme de biblio- thécaire (+ ancien- neté).
Département des acquisitions	 Gestion du fichier commandes Diffusion catalogue. Réception des colis. Contrôle des factures. Approvisionnement des bibliothèques de départements. Participe aux travaux scientifiques. 	Licence + Diplôme de Bibliothécaire.	Licence en Sociologie.
Département scientifique et technique.	- Contrôle et suit le traitement de la documentation : enregistrement, catalogage, classification, frappe, intercalation . Etablissement et diffusion du bulletin signalétique. Collaboration avec les départements des acquisitions pour la répartition des collection en magasin et dans la salle.	Licence + Diplôme de bibliothécaire.	Licence en Economie.
Département des Services Publi	Contrôle le prêt la communication	BAC + Diplôme biblio- thécaire.	Assistant de recherche.
Département des périodiques	 Gère et traité la documentation périodique. Contrôle des factures. Contrôle le bulletinage. Assure les réclamations et la réaction du courrier. Contrôle la mise en rayons Assure le traitement technique (catalogage, indexation). 	Licence + Diplôme de bibliothécaire.	Agent d'administration.

Profils	Diplôme souhaité.	Occupé par
Service - Courrier - Distribution dans les départements Dispatching	Agent de service	Agent de service.
Service da l'enre- gistrement - Enregistrement des ouvrages - Brochures, photocopies	BEM + Stage	Agent d'administration.
Service de - Fiches de livre - Courrier de la bibliothèque - Stencyls du bulletin signalétique.	2.agents dactylo- graphes .4ème années M ex 3. B. (Billingues).	2 agents dactylos.
Services des prêts - Sert et range des livres et surveillance dans la salle Agure l'enregistrement des prêts Surveillance de la salle.	BEM + Stage Agent technique.	Ouvrier professionnel
Service des communications - Range le matin les livres. - Assure la communication des ouvrages des magasins.	CEP + Stage Agent technique recherens.	Agent de Bureau
Service du Bulletinage Enregistrement toutes les revues qui arrivent selon leur périodicité.	BEM + Stage Agent technique d e recherche.	Agent d'administration.
Service - Diffusion des revues dans les dépar- Dispatching. tements Surveillance	Agent de service	Agent de service
Service du - Etablissement des fiches catalogage de bases de tous les ouvrages auteurs brochures	BAC + Stage de formation Assistante de re- cherches.	Agent d'administration.